

2018

RÈGLES DE SURVIE

Réunion d'information en santé et sécurité
Travailler en hauteur

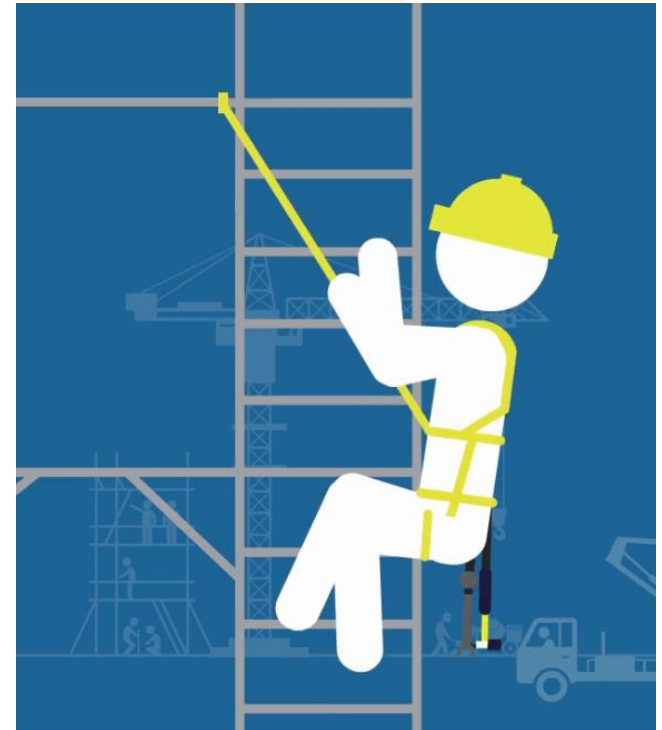


ENERGY
SAFETY
CANADA

DÉFINIR LES NORMES DE SÉCURITÉ DU SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER

GRANDES LIGNES

- 10 règles de survie
- Description de la règle sur le travail en hauteur
- Directives supplémentaires
- Rôles et responsabilités
- Exemples d'infractions
- Règles de survie connexes
- Résumé



LES 10 RÈGLES DE SURVIE D'ENERGY SAFETY CANADA



**ESPACE
CLOS**



**TRAVAIL EN
HAUTEUR**



**AUTORISATION
DE TRAVAIL**



**ISOLATION
DES SOURCES
D'ÉNERGIE**



**LIGNE DE
TIR**



**CONTOURNEM
ENT DES
CONTRÔLES
DE SÉCURITÉ**



CONDUITE



**TRAVAIL À
CHAUD**



**LEVAGE
MÉCANIQUE
SÉCURITAIRE**



**APTITUDE AU
TRAVAIL**

RÈGLE DE SURVIE SUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR

- Se protéger des chutes lors de travaux effectués en hauteur
 - J'inspecte l'équipement de protection contre les chutes avant de l'utiliser
 - Je fixe les outils et matériaux de travail pour prévenir les chutes d'objets
 - Je m'attache à 100 % aux points d'ancrage approuvés lorsque je me trouve à l'extérieur d'une aire protégée



DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES

- En quoi consiste une « **aire protégée** »?
 - Les aires protégées comprennent les escaliers avec mains courantes, les monte-personnes, et les échafaudages approuvés
- En quoi consiste un « **point d’ancrage approuvé** »?
 - Les points d’ancrage approuvés sont ceux qui sont capables de résister en toute sécurité aux forces d’impact potentielles appliquées et de satisfaire ou de dépasser toute autre exigence applicable de la réglementation

EN TANT QUE SUPERVISEUR :

- Je m'assure qu'un plan de protection contre les chutes est en place et identifie tout l'équipement de protection contre les chutes, y compris les systèmes de retenue en cas de chute et d'arrêt de chute, les points d'ancrage approuvés et un plan de sauvetage
- Je m'assure que les travailleurs ont les compétences nécessaires pour utiliser l'équipement de protection contre les chutes

EN TANT QUE TRAVAILLEUR

- J'ai suivi la formation requise et je possède les connaissances nécessaires pour effectuer le travail de façon sécuritaire
- Je m'assure que des dispositifs de protection, des barrières ou des filets de sécurité sont en place
- Je suis toujours attaché lorsque je travaille en hauteur en dehors de l'aire protégée
- Je n'utilise que des points d'ancrage approuvés

EN TANT QUE TRAVAILLEUR

- Je vérifie que les dégagements sous le lieu de travail sont suffisants en cas d'arrêt de chute
- J'arrime les outils à main et les matériaux pour prévenir les chutes d'objets
- Je suis toujours attaché lorsque je travaille en hauteur en dehors de l'aire protégée

EXEMPLES D'INFRACTIONS

- Aucun plan de protection contre les chutes n'est présent
- L'équipement de protection contre les chutes est utilisé par une personne qui n'est pas considérée comme ayant les compétences nécessaires en matière de protection contre les chutes
- L'équipement de protection contre les chutes n'est pas inspecté avant d'être utilisé, ou l'équipement est utilisé même si des lacunes ont été identifiées
- L'équipement est utilisé en tant qu'attache n'étant pas un point d'ancrage approuvé

EXEMPLES D'INFRACTIONS

- Aucun système de protection contre les chutes n'est utilisé pour du travail en hauteur en dehors d'une aire protégée
- Le système de protection contre les chutes utilisé n'offre pas suffisamment de dégagement en cas d'arrêt de chute
- Un système de protection contre les chutes est utilisé, mais aucun plan de sauvetage n'est en place
- Les outils à main et les matériaux ne sont pas arrimés pendant le travail au-dessus d'une zone dans laquelle des travailleurs peuvent être présents

RÈGLES DE SURVIE CONNEXES



**AUTORISATION
DE TRAVAIL**



**LIGNE DE
TIR**



**APTITUDE AU
TRAVAIL**

RÉSUMÉ

- Connaissez votre rôle et vos responsabilités concernant la règle sur le travail en hauteur
- Informez immédiatement votre supérieur si vous ne savez pas comment respecter cette règle dans votre environnement de travail
- Si vous voyez une infraction possible à la règle sur le travail en hauteur, intervenez - cela pourrait être la dernière chance d'éviter un décès
- Une application uniforme des règles de survie se traduit par des vies sauvées
- Ces règles sont essentielles pour réaliser la vision commune de l'industrie : zéro blessure, zéro incident

DES QUESTIONS?